



COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS

Déchets - Analyse de la taxe

Un récent article du quotidien ArcInfo a laissé entendre que le traitement des déchets est plus cher à Val-de-Travers qu'ailleurs. La réalité est plus complexe que cela et demande à regarder de près la manière dont la Commune gère ces enjeux qui concernent tous les habitants.

Les Vallonniers ont différentes options à leur disposition pour gérer leurs déchets, selon les spécificités de ces derniers. Pour être le plus efficace possible, notre commune a également conclu des partenariats public-privé.

Les 110 conteneurs enterrés Molok répartis dans tous les villages pour l'élimination des ordures ménagères, les onze éco-points équipés pour la récolte des éléments recyclables (verre, PET, alu/fer blanc) ainsi que les cinq compacteurs pour le carton et les deux bennes pour le papier sont directement gérés par la Commune pour permettre une récolte de proximité. Les déchets ménagers incinérables (plus de 1'585 tonnes l'an dernier) sont ensuite transportés à l'usine d'incinération de Vadec par une entreprise privée locale.

À côté de ces infrastructures, les habitants peuvent aussi amener leurs déchets à la déchetterie communale de Saint-Sulpice, en mains privées. Ce lieu de collecte permet le tri des appareils électriques et électroniques, du bois, des déchets inertes, des bouteilles en plastique, des déchets spéciaux et de l'ensemble des déchets recyclables. Les déchets encombrants sont aussi acceptés par Val-de-Tri SA; la quantité annuelle de déchets encombrants par ménage reprise sans frais oscille entre 50 kg pour un ménage d'une personne à 150 kg pour un ménage de cinq personnes ou plus.

Finalement, les déchets verts sont collectés par une entreprise de la région, qui gère 222 points

de collecte générant plus de 885 tonnes de déchets biodégradables annuellement.

Aux yeux de certains, nos infrastructures peuvent paraître trop importantes en regard de ce qui se fait dans d'autres collectivités de notre canton. Toutefois, à l'heure où la gestion des déchets devient un véritable défi pour nos sociétés, le tri, le recyclage et la diminution des emballages doivent être une priorité afin de permettre d'incinérer uniquement les déchets qu'il n'est pas possible de valoriser. La taxe de base finance justement toutes ces infrastructures de proximité pour le confort de chaque habitant.

Pour terminer, rappelons qu'afin de favoriser le tri individuel, notre Commune pratique une taxe d'incinération selon le poids des déchets (40 centimes le kilo). Cette solution nous semble plus juste que celle de la taxe au sac, pratiquée par les autres collectivités et qui s'élève en moyenne à 2 francs pour des sacs de 35 litres, pour une collecte moyenne de 3 kilos. Or 3 kilos de déchets, auxquels s'ajoute un sac à 12 centimes, représenteraient 1.32 franc selon notre système au poids.

En résumé, si la taxe de base est effectivement plus élevée pour les raisons précitées, la taxe au poids au tarif que nous pratiquons s'avère plus avantageuse. Ce système permet par ailleurs un accès en tout temps grâce aux conteneurs enterrés et n'a pas de contrainte de remplissage, ni de poids contrairement au système par sac.



Au Vallon - Place de la gare à Noiraigue en 1920. S'agirait-il d'une course de vélos ? (4/24)

© MRVT



Echo des autorités

EN BREF

Programme du 24 février

Lundi 24 février 2020, la Commune de Val-de-Travers fêtera la fusion de ses neuf villages.

A cette occasion, la population est conviée dans les locaux du

Centre sportif régional
Clos-Pury 15 à Couvet

En préambule, deux visites des installations techniques, du fitness ainsi que de l'hébergement sont prévues à 17 h 30 et 18 h. Rendez-vous devant le mur d'escalade pour une visite groupée.

La partie officielle aura lieu dès 19 h avec le programme suivant :

- Paroles des autorités de Val-de-Travers
- Présentation des Marchés de l'Univers
- Message du Conseil d'Etat
- Allocution et remise du « Prix Citoyen »
- Participation du Chœur de l'Amitié de Val-de-Travers
- Levée des bans de la cuvée de l'absinthe 2020
- Présentation de la créatrice de l'étiquette 2020
- Ouverture de la vente de la cuvée et des lithographies du 24 février
- Dégustation

Nous vous attendons nombreux pour fêter avec nous cette 11^e édition de la Fête de la fusion.

Campagne d'entretien des arbres d'avenue

Dans le cadre de la campagne annuelle de l'entretien des arbres d'avenue et du contrôle sanitaire de ceux-ci, il a été identifié qu'une vingtaine d'arbres devront être abattus sur le territoire communal, notamment dans les villages de Fleurier, Buttes, St-Sulpice et Travers.

Pour rappel, ces abattages sont nécessaires pour des questions sanitaires et sécuritaires.

Tout d'abord, afin d'assurer la sécurité des piétons et autres usagers du domaine public, mais également pour permettre d'effectuer les différents travaux de taille dans des conditions de sécurité optimales. En effet, les arbres malades et affaiblis dans leur structure peuvent potentiellement être dangereux et également contaminer d'autres sujets sains.

L'ensemble de ces arbres seront remplacés afin d'effectuer un rajeunissement de nos allées et de nos parcs.

Cette démarche permet ainsi de sauvegarder notre important patrimoine que constituent les différents arbres d'avenue.

ANNONCES

RAPPEL - Séance d'information concernant la vaisselle réutilisable

La Commune organise une séance d'information relative à la vaisselle réutilisable lors de manifestations, le

Jeudi 20 février 2020 à 19 h.
Salle de spectacles de Couvet

Toute personne organisant des manifestations sur le territoire de Val-de-Travers est cordialement invitée à y participer.

À la recherche d'un emploi ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi.

INFORMATIONS PRATIQUES

Rapport annuel de la sécurité publique

La Commune de Val-de-Travers a le plaisir d'inviter la population à la présentation du rapport annuel des différents services de la sécurité publique qui aura lieu le mardi 24 mars 2020, à 19 h à la Salle de spectacles, rue des

Collèges 1, 2108 Couvet. Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de vous inscrire par courriel à securitepublique.vdt@ne.ch ou par téléphone au 032 886 43 40, jusqu'au 4 mars 2020.